

Mémoire

Présenté à: Monsieur Michel Germain, Président
Monsieur Jacques Locat, Commissaire
Commission d'enquête relative au projet de construction d'un duc-d'Albe au
quai garage de Tadoussac

De: Boisaco inc.
648, chemin du moulin
Sacré-Coeur, Qc
G0T 1Y0

Messieurs,

La route 138 constitue le principal tronçon routier permettant d'accéder à la région de la Côte-Nord. La présence de traversiers entre Tadoussac et Baie Ste-Catherine permet d'assurer la continuité de la circulation sur cette route, pour la traversée de la rivière Saguenay. Il a été démontré en de multiples occasions que la présence de ces traversiers engendre des impacts fondamentaux pour la région de la Côte-Nord. Les résidents, les entreprises, la faune et la flore de la région doivent en effet composer avec les conséquences sociales, économiques et environnementales engendrées par la présence de ce lien maritime.

Sur le plan social, chacune des personnes empruntant ce service de traversiers doit composer avec les délais et le stress engendrés par la présence de ces derniers, de même qu'avec les risques qu'ils impliquent en ce qui a trait à leur sécurité. Qui n'a pas entendu parler du syndrome du traversier ? Il a été démontré hors de tout doute que des usagers de la route normalement prudents en viennent à adopter une conduite très agressive et dangereuse dans le cadre de l'usage de ce service de traversiers. Les limites du réseau routier étant déjà atteintes, il n'est donc pas nécessaire d'être devin pour comprendre que la construction d'un duc-d'Albe visant à permettre l'utilisation de traversiers dont la capacité sera 50 % plus élevée, amplifiera de manière importante les problématiques de sécurité déjà présentes actuellement.

Sur le plan économique, chacun des camions qui doit transiter par ce service de traversier, que ce soit pour la livraison des produits fabriqués sur la Côte-Nord ou encore pour l'approvisionnement en biens et services, subit une importante perte de temps. La durée de celle-ci est variable, dépendant des délais d'attente et/ou des conditions de traversée. Chose certaine cependant, chacun des chargements subit un tel impact négatif et les conséquences économiques assumées par les résidents et les entreprises de la région sont dévastatrices. Il en va de même pour les utilisateurs de la route qui décident, en désespoir de cause, de contourner ce point névralgique en passant par la région du Saguenay. Dans un cas comme dans l'autre, les impacts financiers sont majeurs, ces derniers se chiffrant en plusieurs dizaines de millions de dollars. Il en va de même pour les coûts rattachés à l'opération des traversiers qui totalisent également pour leurs parts plusieurs millions de dollars annuellement.

Du point de vue environnemental, le service de traversiers engendre encore là des impacts fondamentaux pour la faune et la flore marine. L'embouchure de la rivière Saguenay représente en effet un écosystème marin exceptionnel, hautement fréquenté par une multitude d'espèces, dont entre autres des mammifères marins, des poissons, des crustacés, des oiseaux migrateurs, etc. Plusieurs espèces de baleines empruntent l'embouchure de la rivière Saguenay pour s'y nourrir et s'y reposer. C'est le cas entre autres du Béluga, une petite baleine blanche dont l'espèce est menacée et qui est très sensible aux perturbations de tout ordre. La présence de traversiers pour relier Tadoussac et Baie Ste-Catherine crée des perturbations continues à l'ensemble des espèces fréquentant l'embouchure du Saguenay.

En considérant que le réseau routier a atteint ses limites dans le cadre d'un lien maritime entre Tadoussac et Baie Ste-Catherine et compte tenu de l'ensemble des impacts négatifs engendrés par les traversiers sur le plan social, économique et environnemental, il est clair que nous pouvons affirmer hors de tout doute que la présence de ces traversiers va totalement à l'encontre des principes de développement durable.

De multiples études et analyses ont été effectuées en vue d'évaluer la pertinence d'ériger un pont sur le Saguenay, à proximité de l'embouchure. La Société du Pont sur le Saguenay a consacré beaucoup d'efforts dans ce dossier et même le gouvernement s'est penché sur la question. Malheureusement, l'étude réalisée par le gouvernement était fondée sur de mauvaises bases. Le choix de l'emplacement de même que le principe de vouloir ériger un pont à quatre voies étaient tout simplement inappropriés et injustifiés. Pourquoi vouloir ériger un pont à quatre voies pour relier les deux rives d'une route à deux voies ? Cet élément à lui seul a contrecarré toutes les chances d'obtenir une analyse valable de la possibilité d'ériger un pont sur le Saguenay. Les analyses réalisées par la Société du Pont ont cependant mis en lumière qu'il était possible d'ériger un pont répondant aux besoins et dont les coûts pouvaient être raisonnables et avantageux pour le Québec à long terme.

Considérant que le BAPE a pour mission d'éclairer les prises de décisions gouvernementales dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique;

Considérant que pour réaliser sa mission, le BAPE doit informer, enquêter et consulter la population;

Considérant que les bases utilisées de par le passé par le gouvernement pour procéder à l'analyse de la construction d'un pont étaient tout simplement inappropriées et injustifiées;

Considérant que la présence d'un lien maritime entre Tadoussac et Baie Ste-Catherine va totalement à l'encontre des principes de développement durable;

Considérant que la construction d'un duc-d'Albe ne viendrait que renforcer la perpétuation de l'utilisation de traversiers pour relier Tadoussac et Baie Ste-Catherine et que ce lien maritime n'est plus adéquat pour la situation qui prévaut ;

Considérant que la construction d'un duc-d'Albe rendrait possible l'utilisation de plus gros traversiers et que ces derniers augmenteront grandement les risques associés à la sécurité des usagers de la route;

En conséquence, notre entreprise demande à la Commission d'enquête relative au projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac de recommander au Gouvernement du Québec de ne pas procéder à la construction du duc-d'Albe envisagée et de ne pas affecter les nouveaux traversiers qui ont été commandés à la desserte du lien entre Tadoussac et Baie Ste-Catherine. Notre société demande également à la Commission d'enquête relative au projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac de mentionner au Gouvernement du Québec que la construction d'un pont reliant les deux rives de la rivière Saguenay s'avère la seule et unique solution pouvant résoudre toutes les problématiques rattachées au développement durable de la région de la Côte-Nord.

Steeve St-Gelais
Président

À propos de Boisaco : Il s'agit d'une entreprise qui appartient à ses travailleurs (200 travailleurs membres regroupés au sein de deux coopératives de travail) et à la communauté (environ 450 investisseurs de la région regroupés au sein d'une société de placement), et elle a comme mission d'être un moteur de développement durable et de générer des retombées socio-économiques optimales dans la région, pour le bénéfice des communautés avoisinantes et des générations futures. Au cours de la dernière année, près de 400 emplois ont découlés de ses activités de mise en valeur de la ressource ligneuse (aménagement forestier et première transformation), alors que ses sociétés apparentées (Sacopan, Ripco, Bersaco, et Granulco), œuvrant principalement pour leur part au niveau de la 2^e transformation de la ressource ligneuse, ont créé près de 200 emplois additionnels.